



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

Concours interne et externe de  
recrutement des secrétaires  
d'administration et de contrôle du  
développement durable de classe  
supérieure, spécialité contrôle des  
transports terrestres

Session 2022

## Rédacteur

---

Valérie LYONS– Présidente de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL</b> .....	<b>5</b>
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES .....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ÉCRITE</b> .....	<b>6</b>
A. ÉPREUVES ÉCRITES DU CONCOURS EXTERNE .....	6
a. <i>Épreuve écrite n°1, cas pratique, du concours externe</i> .....	7
b. <i>Épreuve écrite n°2, « questions à réponse courte », du concours externe</i> .....	7
B. ÉPREUVE ÉCRITE CONCOURS INTERNE – CAS PRATIQUE.....	8
<b>III. L'ÉPREUVE ORALE</b> .....	<b>8</b>
A. ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS INTERNE.....	8
a. <i>Épreuve en langue étrangère</i> .....	9
b. <i>Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe</i> .....	9
B. ÉPREUVES ORALES DU CONCOURS EXTERNE .....	10
a. <i>Épreuve en langue étrangère</i> .....	10
b. <i>Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe</i> .....	10
<b>IV RÉSULTATS DU CONCOURS</b> .....	<b>11</b>
A. RÉSULTATS DU CONCOURS EXTERNE.....	11
B. RÉSULTATS DU CONCOURS INTERNE.....	11



# Rapport général du président du jury

Madame Valérie LYONS Attachée principale d'administration de l'Etat  
Concours interne et externe pour le recrutement de secrétaire administratif et de contrôle du  
développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres  
session 2022

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Textes réglementaires

- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État.
- Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable.
- Arrêté du 12 décembre 2012 fixant la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, spécialité contrôle des transports terrestres.

### B. Calendrier des épreuves

Les inscriptions ont été ouvertes du 10 janvier au 11 février 2022 pour le concours externe et le concours interne

Les épreuves écrites des deux concours se sont tenues le 22 mars 2022.

Les résultats de l'admissibilité ont été publiés le 10 mai 2022.

Les épreuves orales se sont tenues du 13 juin au 17 juin 2022.

Les résultats d'admissions ont été publiés le 01 juillet 2022.

### C. Statistiques

#### Concours Interne

Année	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admissible	Reçu sur LP	Reçu sur LC
2013	10	461	233	32	10	6
2014	10	269	127	28	10	4
2015	12	232	95	34	12	2

2016	5	241	120	17	5	4
2017	4	226	102	11	4	0
2018	8	223	102	22	8	4
2019	5	226	102	18	5	3
2020	6	118	37	25	6	1
2021	5	179	61	16	5	2
2022	5	129	36	16	5	1

### **Concours Externe**

Année	Postes offerts	Inscrits	Présents	Admissible	Reçu sur LP	Reçu sur LC
2013	14	813	177	31	14	12
2014	14	820	421	36	14	10
2015	17	729	382	37	17	3
2016	7	695	326	21	7	3
2017	6	594	149	19	6	0
2018	12	463	107	33	12	4
2019	10	495	127	31	10	4
2020	9	146	25	16	6	0
2021	7	392	54	29	7	2
2022	7	220	44	20	4	0

## **II. L'ÉPREUVE ÉCRITE**

### **A. Épreuves écrites du concours externe**

220 candidats se sont inscrits et 44 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 24.55%. Ce taux de participation est faible et peut en partie s'expliquer par la COVID19.

Le concours externe comporte 2 épreuves écrites.

## **a. Épreuve écrite n°1, cas pratique, du concours externe**

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le sujet du cas pratique portait sur une mise en situation qui peut se rencontrer au sein d'un service de contrôle des transports routiers d'une direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Les candidats ont été confrontés à un sujet en lien avec le métier de contrôleur des transports terrestres. Il s'agissait de répondre à quatre questions pour préparer l'intervention du directeur lors d'une conférence régionale sur le thème de la digitalisation et de la décarbonation.

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 8 documents permettant de répondre à la problématique posée.

Les candidats devaient démontrer leur capacité à analyser des documents et de trouver les éléments de réponse aux quatre questions posées.

Les membres du jury ont pris soin de valoriser en premier lieu la précision et la clarté des réponses mais également la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

L'exercice demandé a été mal compris car de nombreux candidats ont répondu sous forme de note avec une introduction et une conclusion alors que cela ne leur était pas demandé. Ils ont donc ainsi perdu du temps. Ils ont eu du mal à analyser les questions et n'y ont répondu que partiellement. Cependant, la majorité des candidats ont réussi à répondre aux quatre questions. Il est à noter que le niveau d'orthographe des copies est satisfaisant.

La moyenne générale de cette épreuve est de 9,94 sur 20. Sur les 44 candidats, 24 ont eu une note supérieure à la note de 10.

## **b. Épreuve écrite n°2, « questions à réponse courte », du concours externe**

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

L'épreuve consistait à répondre à une série de 8 questions appelant des réponses courtes.

La moitié des questions portaient sur des connaissances plus spécifiques au transport routier et au contrôle des transports routiers, une question portait sur le transport et les trois autres questions étaient relatives à des connaissances plus générales.

Cette épreuve nécessitait donc d'avoir des connaissances sur la réglementation des transports routiers et plus particulièrement en lien avec le métier de contrôleur des transports terrestres.

Pour réussir correctement cette épreuve, il est donc nécessaire d'avoir une formation ou une expérience dans le secteur des transports terrestres ou a minima de s'être renseigné en profondeur sur la réglementation relative à ce domaine.

La moyenne générale de cette épreuve est de 7,44 sur 20. Sur les 44 candidats, 9 ont eu une note supérieure à la note de 10.

## **B. Épreuve écrite concours interne – cas pratique**

129 candidats se sont inscrits et 36 se sont présentés lors des épreuves écrites, soit un taux de présence de 27.91%.

Le concours interne comporte une seule épreuve écrite qui consiste en une épreuve de cas pratique. La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

Le sujet du cas pratique portait sur une mise en situation qui peut se rencontrer au sein d'un service de contrôle des transports routiers d'une direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.

Les candidats ont été confrontés à un sujet en lien direct avec le métier de contrôleur des transports terrestres. Il s'agissait de répondre à quatre questions pour préparer l'intervention du directeur lors d'une conférence régionale sur le thème de la digitalisation et de la décarbonation.

Les candidats avaient à leur disposition un dossier composé de 8 documents permettant de répondre à la problématique posée.

Les candidats devaient démontrer leur capacité à analyser des documents et de trouver les éléments de réponse aux quatre questions posées.

Les membres du jury ont pris soin de valoriser en premier lieu la précision et la clarté des réponses mais également la qualité de la syntaxe et de l'orthographe.

L'exercice demandé a été mal compris car de nombreux candidats ont répondu sous forme de note avec une introduction et une conclusion alors que cela ne leur était pas demandé. Ils ont donc ainsi perdu du temps. Ils ont eu du mal à analyser les questions et n'y ont répondu que partiellement. Cependant, la majorité des candidats ont réussi à répondre aux quatre questions. Il est à noter que le niveau d'orthographe des copies est satisfaisant.

La durée de cette épreuve est de 3 heures, avec un coefficient 2.

La moyenne générale de cette épreuve est de 10,69 sur 20. Sur les 36 candidats, 23 ont eu une note supérieure à la note de 10. L'exercice a été réalisé de manière satisfaisante pour une majorité de candidats

## **III. L'ÉPREUVE ORALE**

### **A. Épreuves orales du concours externe**

20 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 10 sur 20.

17 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 85%



## **a. Épreuve en langue étrangère**

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple et courante dans cette langue.

Le fait de ne pas parler couramment la langue anglaise n'est absolument pas rédhibitoire. Cet exercice de présentation et de dialogue est à travailler en amont de l'audition.

Les contrôleurs des transports dans l'exercice de leurs missions sont amenés au quotidien, à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

Les résultats de cette épreuve sont satisfaisants, avec une moyenne de 13,9 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 11 jusqu'à 18.

## **b. Épreuve d'entretien avec le jury - concours externe**

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

L'épreuve d'entretien du concours externe est précédé de 25 minutes de préparation d'un bref exposé d'un sujet d'actualités et de société tiré au sort par le candidat.

Le candidat débute l'entretien avec le jury par la présentation d'un bref exposé du texte tiré au sort. Cet exercice n'a pas pour but de mettre en difficulté les candidats. Il permet d'apprécier le potentiel du candidat à s'exprimer à l'oral et ses qualités à exprimer efficacement ses idées.

Une expression concise et claire des éléments clés et des enjeux majeurs du texte est à privilégier dans cet exercice.

L'entretien se poursuit avec des questions sur le parcours de formation, le parcours professionnel des candidats et les motivations des candidats pour ce métier très spécifique.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports est le fil conducteur de l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à une mise en situation permettant au jury d'apprécier la compréhension du métier et ses éventuelles difficultés notamment lors d'une éventuelle opération de contrôle que ce soit sur route ou en entreprise.

Cet entretien permet d'évaluer la motivation et la compréhension des enjeux de la spécialité « contrôle des transports terrestres » mais aussi d'apprécier si les candidats ont bien compris les contraintes liées à l'année de formation et à la mobilité qui peut être nécessaire lors de la première affectation.

Certains candidats ont grâce à leur formation ou leur expérience professionnelle une très bonne connaissance du transport terrestre et ont donc pu facilement démontrer leur capacité à s'intégrer dans cet emploi. A l'inverse, des candidats n'ont pas convaincu le jury car leur absence de curiosité n'a pas permis d'évaluer leur motivation.

Même si l'absence de connaissances techniques, juridiques ou réglementaires dans le domaine des transports routiers, des véhicules de transports ou des contrôles des transports n'est pas rédhibitoire, cela peut nuire au candidat qui n'a pas fourni un minimum d'effort pour effectuer les recherches utiles pour comprendre les enjeux et les contraintes liées à ce type de métier.

La moyenne générale de l'oral d'entretien avec le jury est de 13,5 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 8 à 19

## **B. Épreuves orales du concours interne**

16 candidats ont été convoqués pour les épreuves orales. Cette année, les candidats admissibles avaient une note moyenne des épreuves écrites égale ou supérieure à 11 sur 20.

12 candidats se sont présentés le jour des épreuves orales, soit un taux de présence de 75%.

### **a. Épreuve en langue étrangère**

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes, avec un coefficient 2, consiste en une conversation libre en langue anglaise.

Cet entretien est destiné à évaluer la capacité des candidats à soutenir une conversation simple, courante dans cette langue.

Le fait de ne pas parler couramment la langue anglaise n'est absolument pas rédhibitoire. Cet

exercice de présentation et de dialogue est à travailler en amont de l'audition.

Les contrôleurs des transports dans l'exercice de leurs missions sont amenés, au quotidien, à échanger avec des conducteurs routiers qui ne s'expriment pas en français. Cette épreuve orale permet notamment d'apprécier la facilité à entrer en relation avec une personne qui parle une autre langue.

Le niveau moyen des candidats est assez satisfaisant, avec une moyenne de 10,3 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 6 jusqu'à 17.

### **b. Épreuve d'entretien avec le jury - concours interne**

Cette épreuve est d'une durée de 25 minutes, avec un coefficient 3.

Le jury disposait du dossier constitué par chaque candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

Le dossier RAEP est un support utile pour les membres du jury et son analyse permet de préparer les questions relatives à la carrière du candidat. Toutefois, il est le plus souvent stéréotypé et trop détaillé et il ne permet donc pas de déceler les compétences transposables au poste de contrôleur des transports terrestres.

Le point de départ de l'entretien était un exposé de présentation du parcours professionnel et des motivations du candidat. La durée de cet exposé est limitée à 10 minutes.

Ce temps est souvent mal utilisé : les exposés sont très courts ce qui laisse ensuite la place à de nombreuses questions de la part du jury.

La question de la projection des candidats au métier de contrôleur des transports est le fil conducteur de l'ensemble de l'entretien. Le jury s'est attaché à approfondir et à évaluer les capacités des candidats à devenir des contrôleurs des transports au travers de leurs compétences, connaissances et savoir-être. Chaque candidat a dû répondre à une mise en situation permettant au jury d'apprécier la compréhension du métier et ses éventuelles difficultés notamment lors d'une éventuelle opération de contrôle que ce soit sur route ou en entreprise.

Comme pour le concours externe, les motivations à intégrer un corps de la fonction publique qui exerce des missions de police et de contrôle de terrain avec les exigences spécifiques afférentes ne paraissent pas pleinement appréhendées par certains candidats alors qu'il s'agit d'un changement important de par les missions à exercer.

Le fait de se présenter au concours interne de contrôleur des transports ne doit pas être considéré comme un moyen d'accéder à la catégorie B. En effet, le candidat doit vraiment pouvoir se projeter et démontrer qu'il a les qualités nécessaires pour faire face aux difficultés que représente un métier où le relationnel est au cœur du quotidien.

La moyenne générale de l'oral d'entretien avec le jury est de 12,8 sur 20, avec des notes s'échelonnant de 8 à 18

## **IV Résultats du concours**

### **A. Résultats du concours externe**

4 candidats ont été admis sur la liste principale et 0 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 44 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 17 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury.

### **B. Résultats du concours interne**

5 candidats ont été admis sur la liste principale et 1 sur la liste complémentaire.

Pour rappel, 36 candidats se sont présentés aux épreuves écrites et 12 candidats admissibles ont été auditionnés par le jury